

N° 60

Objet :

MISE EN PLACE DU CORPS
EUROPEEN DE SOLIDARITE

Rapporteur : Katell LANDIER

Date de la Séance :

04 OCTOBRE 2022

Date de la Convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 04 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Katell LANDIER, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDO, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maëva CRUZ, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Salim LESAGE, et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Marc HONORE
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Louis-Armand VIREY	pouvoir à	Michèle FOUBERT
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 8

Membres absents : 0

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022

N° 60 CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (C.E.S.)

Annoncé par le président de la Commission européenne dans son discours annuel sur l'état de l'union en septembre 2016 et adopté par règlement le 5 octobre 2018, **le corps européen de solidarité (CES) est une initiative de l'union européenne, qui vise à donner aux jeunes, la possibilité de se porter volontaires.**

Le projet de volontariat du CES, est une action de mobilité européenne, accessible à tous les jeunes de 18 à 30 ans et ce, pour une durée de 2 à 12 mois. En effet, aucun critère de formation, de diplôme ou de langue n'est requis, la seule condition pour partir est d'être motivé, pour découvrir un autre pays, une autre culture, et surtout, d'avoir envie de s'engager au bénéfice d'un projet de solidarité.

L'engagement des jeunes est un axe prioritaire de ce mandat municipal, la ville d'Achères veut donner les moyens à sa jeunesse de découvrir le monde, en dehors du foyer familial, du quartier, de la ville. Rien de tel que l'accueil d'un jeune volontaire étranger pour promouvoir cet objectif de mobilité, que ce soit dans le domaine de la culture, de l'engagement, du stage ou de l'emploi.

Le lien de pair à pair nous semble le mieux approprié. La ville étant jumelée avec 3 villes de 3 pays différents, Portugal, Allemagne et Ecosse, nous souhaitons permettre au volontaire de réfléchir et d'animer, sur le volet jeunesse, ce lien avec les jeunes de ces villes jumelées à Achères.

Le BIJ ayant obtenu l'agrément Accueil du volontaire, ainsi que son financement de 9 000 €, ce projet est entièrement financé par les fonds européens d'Erasmus. Il s'appuiera sur l'agrément Organisation du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (C.I.D.J. de Paris) dans le cadre de l'accompagnement sur ce projet.

Au regard de la subvention accordée à la ville, pour un montant de 9 000 euros, celle-ci prendra en charge :

- **L'accueil du volontaire, prévu du 17/10/2022 au 13/07/2023.**
Il sera sous la responsabilité du Responsable secteur information jeunesse, prévention, citoyenneté et de la maison des jeunes (tuteur), sera épaulé par les équipes du Bij et disposera d'un lieu et poste de travail au Bij, 4/6 Place Georges BRASSENS, 78260 ACHERES.
- **Une formation et d'appui linguistique au bénéfice du volontaire**
Cette formation aura lieu tout au long de sa mission en interne comme en externe. Le volontaire sera sous le régime de la couverture sociale carte vitale européenne et mutuelle, souscrite par le CIDJ et assuré en responsabilité civile par le CIDJ à la CIGNA Assurances. Il sera hébergé à la maison des volontaires (Paris).
- **L'hébergement :**
Via un contrat d'hébergement avec La Maison Des Volontaires (M.D.V.), 2-16 Rue Théroigne de Méricourt, 75013 Paris, versement direct du soutien financier "Indemnité Hébergement" à la M.D.V.
- **L'alimentation :**
 - Via le versement d'un soutien financier "Indemnité nourriture" de 300 € mensuels, versée à la fin de chaque mois sur le compte bancaire du volontaire
 - Accès au restaurant municipal du lundi au vendredi pour les déjeuners du midi

- **Argent de poche :**
Versement soutien financier individuel "argent de poche" **6€ par jour**, versé à la fin du mois sur le compte bancaire du volontaire.
- **Transport :**
Le volontaire pourra bénéficier du Pass Navigo pour utiliser les transports en commun dans la région Île de France.
Versement d'une indemnité "Transport IDF" de **75,20 €** (tarif 2022) à la fin de chaque mois sur le compte bancaire du volontaire.

Horaires de travail type :

Voici l'organisation « type » de l'accueil d'un jeune volontaire du corps européen :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h
 - o Soit 35 heures par semaine décomposées comme suit :
 - 20 heures au Bij,
 - 7 heures relatives au projet commun des jeunes volontaires IDF,
 - 3 heures à la MDV.
- 2 jours de repos chaque semaine (samedi et dimanche)
- 2 jours de congés par mois (pouvant être pris cumulés)

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le traité de fonctionnement de l'union européenne, et notamment son article 165, paragraphe 4, et son article 66, paragraphe 4

Vu la proposition de la commission européenne, après transmission du projet d'acte législatif aux parlements nationaux,

Vu l'avis du comité économique et social européen, après consultation du comité des régions, statuant conformément à la procédure législative ordinaire,

Considérant que l'engagement des jeunes est un axe prioritaire de la Ville

Considérant que la ville d'Achères veut donner les moyens à sa jeunesse de découvrir le monde, en dehors du foyer familial, du quartier, de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement pour accueillir un corpus européen de solidarité et tous les documents afférents.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités afférentes.

Fait et délibéré à Achères, le 04 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire



Délibération publiée le :

13 OCT. 2022

Annexe : les activités du volontaire

Les activités du volontaire seront les suivantes :

- **Participer aux missions quotidiennes, aux événements et aux projets réalisés par le Bureau Information Jeunesse (B.I.J.)** et les différents services de la ville. Chaque année, le B.I.J. et la Ville participent à des manifestations pour les jeunes (journée jobs d'été, soirée européenne, forum des métiers, café des langues, conseil municipal des jeunes (C.M.J.), prévention sur les conduites à risques, etc) qui peuvent être organisées occasionnellement les week-ends et durant les vacances scolaires.

- **Participer aux activités de loisirs**, proposées pendant les vacances scolaires et animer un atelier de son choix en direction des jeunes, en lien avec La Maison Des Jeunes (MDJ espaces 11/17 ans et 16/25 ans),

- **Créer des outils d'information pour promouvoir ces activités sur les réseaux sociaux**, dans le cadre du dispositif Promeneur Du Net (P.D.N.), à travers des mini-vidéos, des reportages photos, ou des mini articles.

- **Dynamiser le volet jumelage jeunesse**, en étant au pilotage de l'action et en rendant les jeunes acteurs de ce projet d'échanges et de correspondances avec nos villes jumelées d'Allemagne, du Portugal et d'Ecosse, en s'appuyant sur les structures jeunesse, sur le tissu associatif et les établissements scolaires, tout en abordant le volet citoyenneté et Europe.

- **Informers les jeunes sur le CES et les programmes européens pour la jeunesse**, dans les lieux d'intervention du Bureau Information Jeunesse mais aussi pour le réseau Information Jeunesse Îl De France

- **Participer et proposer des services sur tous les sujets qui peuvent les intéresser** : études, orientation, formations, emploi, citoyenneté, jobs d'été, mobilité, sport, loisirs en Europe.

- **Animer des ateliers linguistiques en direction d'enfants (6-10 ans), de collégiens (11-14 ans) de lycéens (15-17 ans) d'étudiants et jeunes actifs (18-25 ans)** en sensibilisant les jeunes à la citoyenneté européenne.

- **Témoigner de son volontariat auprès de JAMO (Jeunes Avec Moins d'Opportunités)** en partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle et sociale, afin de leur donner l'envie de s'engager comme volontaire en France (Service Civique) ou à l'étranger (Erasmus / Chantiers internationaux par exemple).

- **Participer aussi au projet régional commun** avec le volontaire européen du CIJ 95, de celui de Vélizy (78) et le volontaire du CIDJ (75). Ils se rencontreront une fois par semaine (et ce à raison de 7 heures / semaine - temps inclus dans les 35 heures) pour dynamiser des projets à dimension européenne de l'Information Jeunesse à l'échelle régionale. Ils développeront des outils communs, participeront ensemble aux événements de chaque structure et aux événements ou manifestations de partenaires.

- **Participer aux projets de la Maison des Volontaires**, lieu d'hébergement, en contrepartie de l'offre de logement qui est faite au volontaire et qui s'inscrit dans le règlement, et ce à raison de 3 heures en moyenne par semaine.

- Enfin, le volontaire pourra développer d'autres activités en fonction de ses intérêts et de ses envies en réalisant un projet personnel.